



MAIRIE DE
ST CHRISTOPHE EN BRESSE
Arrondissement Louhans
☎ : 03.85.96.00.19
@ : mairie@saintchristopheenbresse.fr

ENGAGEMENT PERSONNEL DU BENEFICIAIRE DE L'AFFOUAGE

Le bénéficiaire de l'affouage pour l'année 2020-2021 sur la commune de Saint Christophe en Bresse,
RECONNAIS AVOIR LU ET ACCEPTER CE QUI SUIT :

- Les lots d'affouages sont réservés aux administrés de la commune ayant un mode de chauffage au bois.
- Le lot exploité doit être destiné au chauffage de l'affouagiste domicilié sur la commune de Saint Christophe en bresse. Il ne peut en aucun cas être vendu conformément à l'article 243-1 du code forestier ou céder à titre gratuit à une autre personne.
- Les lots attribués l'année dernière doivent être finis avant l'exploitation des lots de cette année.

Les personnes ne prenant pas un lot une année pourront l'année d'après y prétendre si elles disposent d'un foyer bois.

Pour cette année les lots seront constitués d'exploitations en cloisonnement et de coupes d'éclaircie Parcelles15-17 au Piochy, parcelle 20 au « Petit Servigny » et Parcelles118-119-120 , 127-124-116 « Serville » afin d'assurer une continuité pérenne des affouages.

Nous attirons votre attention sur un point de règlement : en acceptant son lot et après le tirage au sort, chaque affouagiste nommé est alors responsable de l'exploitation de celui-ci avec son binôme.

Le tirage des lots aura lieu **le 19 Décembre 2020 à 10H aux garages municipaux.**

Il est rappelé l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile chef de famille et de la présenter en cas de demande. Afin d'établir le rôle d'affouager 2020/2021, uniquement si vous acceptez votre lot, veuillez bien renseigner et signer le coupon ci-dessous à retourner en **Mairie avant le 20 novembre 2020**

AUCUNE DEMANDE NE SERA PRISE EN COMPTE APRES CETTE DATE

✂.....

Foyer (Nom – Prénom) :

Adresse :.....

N° de téléphone, mail.....

Préciser le binôme souhaité si connu

A réception de ce coupon, chaque affouagiste recevra par mail ou par courrier le règlement d'affouages qu'il devra nous retourner signé au plus tard le jour du tirage.

Lu et approuvé,

Signature de l'ayant droit